

Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable

Partenariats et coopération pour le développement : sont-ils au service des ODD ? (13 juillet 2022)

Rapport de synthèse

I. Introduction

1. La pandémie de COVID-19 ainsi que la vague de crises sociales, économiques et politiques que le monde traverse aujourd'hui ont aggravé la pauvreté, creusé les inégalités existantes et réduit à néant les avancées réalisées sur la voie des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 17, qui porte sur les partenariats. Dans ce contexte, le Forum parlementaire s'est penché sur la question *Partenariats et coopération pour le développement : sont-ils au service des ODD ?* Il s'est attardé en particulier sur trois cibles essentielles au financement des ODD, à savoir la mobilisation des ressources nationales, l'aide au développement et les partenariats public-privé.
2. Le Forum a été l'occasion pour les parlementaires d'entendre des experts et d'examiner comment le contrôle parlementaire peut renforcer le financement des ODD, au niveau tant qualitatif que quantitatif. Ses conclusions seront mises à profit dans le cadre de la préparation du [Sommet pour une coopération efficace au service du développement](#), qui aura lieu en décembre à Genève.
3. Le Forum a réuni quelque 80 parlementaires de 27 pays.

II. Séance d'ouverture

4. S'exprimant au nom du Président de l'UIP, M. Duarte Pacheco, Mme Paddy Torsney, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU, a dit que si le monde voulait atteindre les ODD, il fallait agir maintenant. Des changements radicaux devront s'imposer pour regagner le terrain perdu à la suite de la pandémie de COVID-19, des guerres et des autres crises récentes. Les richesses doivent être redistribuées en vue de remédier aux inégalités et de mobiliser des ressources pour les soins de santé, la remise en état de l'environnement, l'infrastructure et d'autres priorités. Les gouvernements ne peuvent pas tout faire à eux seuls, mais ils doivent montrer l'exemple en assurant des services publics qui améliorent la vie des gens. L'aide publique au développement (APD), qui plafonne à environ 0,33 % du PIB des pays donateurs, doit être renforcée pour atteindre l'objectif mondial fixé à 0,7 %. Les gouvernements doivent appliquer les quatre principes du [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement \(GPEDC\)](#) : l'appropriation nationale, une approche axée sur les résultats, la transparence et la redevabilité mutuelle, et des partenariats inclusifs.

III. Mobilisation des ressources nationales

5. Les impôts relèvent à la fois des finances et de la gouvernance. Si elle est bien gérée, la fiscalité contribue à bâtir des sociétés robustes, à faire vivre l'économie et à réduire la pauvreté et les inégalités. Les recettes fiscales doivent être augmentées d'urgence, en particulier dans le monde en développement, où la pandémie de COVID-19 a révélé que certains gouvernements ne pouvaient pas répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations. Les intervenants ont souligné la nécessité de réformer le système fiscal mondial actuel, qui est séculaire et ne tient pas compte de certains phénomènes tels que les sociétés multinationales, les avoirs placés à l'étranger et les nouvelles niches fiscales. Pour lutter contre les inégalités et générer les recettes dont ils ont grandement besoin, les gouvernements doivent s'attacher en particulier à imposer les individus et les sociétés les plus riches.
6. Il a été souligné d'une manière générale (notamment par la Jordanie) que la collecte des impôts doit aller de pair avec un renforcement des services publics et des infrastructures. Les électeurs sont disposés à payer pour autant qu'ils puissent voir les résultats de leur contribution et les avantages qu'ils en retirent.

A. Réforme du système fiscal international – recommandations

- a. **Changer la manière dont les multinationales sont imposées.** Ces entreprises transfèrent leurs bénéfices d'un pays à l'autre et profitent des paradis fiscaux et autres échappatoires fiscales afin de payer moins d'impôts que les entreprises locales. La [Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés](#) (ICRICT) a proposé que les entreprises transnationales soient traitées comme des entreprises unitaires et non comme des entités distinctes dans chaque pays et qu'elles soient dès lors imposées sur la base de leur part de bénéfices réalisés au niveau mondial, selon un calcul tenant compte des ventes, de l'emploi et des actifs dans les pays où elles exercent leurs activités.
- b. **Créer un impôt minimum mondial.** L'ICRICT propose de fixer un taux minimal de 25 % effectif au niveau mondial, qui serait ainsi plus proche du taux payé par la plupart des entreprises locales.
- c. **Adopter un registre mondial des actifs.** Un registre complet et accessible devrait répertorier les bénéficiaires effectifs des entreprises, qui sont souvent différents des propriétaires légaux. Outre les biens immobiliers, ce registre devrait inclure des richesses telles que les trusts, les valeurs mobilières, les œuvres d'art, les bijoux, les yachts et les avions. Les pays du G20 et d'autres partenaires doivent montrer l'exemple en créant ce registre.
- d. **Moderniser le recouvrement fiscal** en envisageant la collecte d'un impôt sur la fortune basé non plus seulement sur les biens immobiliers, mais aussi sur d'autres biens matériels et financiers. Étant entendu que certains secteurs ont prospéré à la

faveur de la pandémie, il faudrait également envisager d'imposer les superbénéfices.

- e. **Se rallier aux alliances et groupes existants**, tels que l'[Initiative fiscale d'Addis-Abeba](#), un partenariat multipartite visant à favoriser la mobilisation des recettes nationales. Ses quelque 70 membres tirent parti d'un partage de connaissances, d'un renforcement des capacités et d'un soutien en matière d'administration et de politiques fiscales. Ils se sont engagés à investir collectivement un montant minimal de 441 millions d'USD par an en faveur des réformes fiscales.
 - f. **Soutenir les appels à l'élaboration d'une convention fiscale des Nations Unies**, proposée par le Groupe africain de l'ONU en 2019. Cette convention établirait une conférence des parties sur les questions fiscales, permettrait à tous les pays de participer sur un pied d'égalité et associerait les parlementaires en tant qu'observateurs.
7. Les intervenants ont appelé les participants à examiner attentivement une proposition de réforme fiscale présentée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils ont par ailleurs déploré que la majorité des parlementaires, mais aussi la société civile, les médias et le public aient été écartés du processus de négociation de l'OCDE.
 8. Les taxes à la consommation étant généralement régressives, elles doivent être judicieusement conçues afin d'éviter qu'elles aient un impact disproportionné sur les pauvres et les autres populations vulnérables.

B. Mobilisation des recettes fiscales – recommandations pour les parlementaires

- a. **Exiger que les gouvernements coopèrent au niveau international.** Il est difficile de résoudre au niveau national les problèmes engendrés par la fraude et l'évasion fiscales. Une coopération mondiale est nécessaire dans ce domaine, tout comme en matière de lutte contre la criminalité environnementale et contre les flux financiers illicites.
- b. **Demander des informations et promouvoir la transparence.** Exiger des études d'impact et d'autres informations afin d'examiner en détail toute proposition fiscale. Ne pas s'arrêter à la lettre de la loi, examiner son intention. Demander le soutien d'organismes de l'ONU et de groupes de la société civile.
- c. **Se poser la question de l'impact des mesures fiscales sur les ODD.** Certaines propositions fiscales peuvent avoir des effets négatifs sur le financement des ODD, mais aussi aggraver les inégalités de richesse et de genre. Placer la question du genre au centre de toute politique fiscale.

- d. **Exercer un contrôle.** Les parlementaires devraient mettre à profit leurs pouvoirs budgétaire et de contrôle pour veiller à ce que les administrations fiscales disposent des ressources et des compétences dont elles ont besoin.
- e. **Associer les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés** à toutes les négociations, décisions et politiques en matière de réforme fiscale.

IV. Aide et partenariats public-privé

9. L'aide au développement doit être basée sur quatre principes : l'appropriation nationale, une approche axée sur les résultats, la transparence et la redevabilité mutuelle, et des partenariats inclusifs. Le GPEDC demeure la principale plateforme permettant aux donateurs et aux partenaires du développement de travailler ensemble en vue d'améliorer les modalités de la coopération pour le développement aux niveaux mondial et national. Bien que l'APD ait atteint un montant historique de 178 milliards d'USD en 2021 (dont 40 milliards destinés à la crise de la COVID-19), les besoins restent considérables face à l'importante hausse du coût de la vie qui touche près d'une personne sur six dans le monde. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a créé récemment le [Sustainable Finance Hub](#) (pôle pour un financement durable), qui vise à accélérer le financement des ODD.
10. Investir dans les systèmes fiscaux peut générer un excellent rendement. En renforçant les capacités locales et nationales, l'initiative conjointe du PNUD et de l'OCDE [Inspecteurs des Impôts sans Frontières](#) a permis aux administrations fiscales de percevoir 1,6 milliard d'USD de recettes fiscales supplémentaires. Chaque dollar investi dans l'amélioration de la collecte des impôts a rapporté 127 USD. Fort de cette expérience, le PNUD a déployé la [Tax for SDGs Initiative](#) (initiative de l'impôt au service des ODD), qui aide les pays en développement à renforcer la mobilisation des recettes nationales en vue d'atteindre les ODD.
11. S'agissant des différentes manières dont l'aide est utilisée pour renforcer le secteur de la santé, qui est essentiel pour le développement humain, les gouvernements et les donateurs doivent soutenir davantage les systèmes de santé communautaires et s'attacher en particulier à honorer les engagements internationaux en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU). L'aide doit être conçue en fonction du contexte spécifique à chaque pays et population (pas de solution passe-partout) et doit mettre l'accent sur la prévention. Considérée comme un exemple de partenariat réussi, Gavi, l'Alliance du vaccin a fait appel aux organisations philanthropiques, aux gouvernements, aux organisations de la société civile, aux milieux universitaires et à ses partenaires du secteur privé pour vacciner les enfants dans les pays les plus pauvres de la planète.
12. Les partenariats public-privé sont souvent présentés comme avantageux pour tous. Il a toutefois été démontré qu'ils peuvent représenter une charge plus lourde que les marchés publics classiques, se solder par une faible valorisation des fonds investis, amener l'État à devoir supporter des risques disproportionnés et réduire à néant les progrès accomplis sur la voie des ODD. Les investisseurs privés étant attirés par les populations et les pays les plus rémunérateurs, ces accords peuvent aller à l'encontre d'objectifs liés à la fourniture de biens

publics, tels que l'accès universel aux soins de santé, lesquels contribuent pour beaucoup à remédier aux inégalités. Le principal instrument de la Banque mondiale en matière d'octroi de prêts, la Société financière internationale, [a annoncé récemment](#) avoir décidé, à la suite d'une étude, de ne plus investir dans l'enseignement primaire et secondaire privé. Une autre étude, intitulée [Erreur de prescription : l'impact de la privatisation des soins de santé au Kenya](#), a révélé que la privatisation des soins de santé était onéreuse et qu'elle compromettait le droit à la santé. Le Royaume-Uni ainsi que d'autres pays européens parmi les premiers à établir ce genre de partenariats ont mis fin à nombre d'entre eux en raison de leur coût trop élevé.

C. Aide et partenariats public-privé – recommandations pour les parlementaires

- a. **Renforcer l'aide en vue d'honorer les engagements internationaux.** Les niveaux de l'aide ne dépassant guère la moitié de l'engagement international fixé à 0,7 % du PIB, les parlements des pays donateurs doivent préconiser une augmentation des budgets consacrés à l'aide. Prenant exemple sur la Suède et quelques autres pays qui affectent près de 1 % de leur PIB à la coopération pour le développement, les donateurs doivent considérer l'aide comme un investissement pour un monde meilleur plutôt que comme un financement à leur dépens.
- b. **Exercer un contrôle plus rigoureux sur l'aide.** Afin de tenir leurs engagements en faveur des ODD, les parlements tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires doivent exercer un contrôle plus rigoureux sur les budgets consacrés à l'aide ainsi que sur d'autres modalités de la coopération pour le développement.
- c. **Examiner à la loupe chaque partenariat.** Les parlements doivent notamment exiger de pouvoir examiner chaque contrat et vérifier que les objectifs de développement et l'égalité des sexes sont au cœur de ces accords.
- d. **S'aviser des conflits d'intérêt et des éventuelles répercussions sur les personnes vulnérables.** La maximisation des profits peut être incompatible avec la nécessité de fournir des biens et des services publics. Les programmes doivent donc être analysés sous l'angle de leur capacité à atteindre les filles, les femmes et les autres groupes marginalisés, ainsi que les personnes vivant en zone rurale ou dans d'autres régions difficiles d'accès.
- e. **Exiger la transparence.** Les contrats et les négociations qui mobilisent des ressources et des fonds publics doivent être transparents sur les flux monétaires et prévoir la possibilité pour la société civile, les populations locales et d'autres parties prenantes d'exprimer leurs points de vue.
- f. **Associer les collectivités et organisations locales** à toutes les étapes de l'élaboration des programmes, de leur conception à leur suivi en passant par leur diffusion. Il convient de privilégier les solutions menées par les pays et les collectivités.

V. Conclusion

13. Paddy Torsney s'est dite très satisfaite des débats particulièrement dynamiques menés lors du Forum parlementaire. Elle a encouragé les participants à faire entendre leur voix et à sensibiliser leurs ambassadeurs à l'importance de prévoir la participation de parlementaires à ce type de réunions de l'ONU. Elle a également exhorté les parlementaires à continuer de s'engager en faveur des ODD et à s'acquitter de leur mission essentielle d'aider les gens à réaliser leurs aspirations.

Annexe

Liste des intervenants

Séance d'ouverture

Mme Paddy Torsney, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU

1^{re} séance : Mobilisation des ressources nationales

Modérateur : M. Jack McConnell, Chambre des Lords du Royaume-Uni

Pr Jayati Ghosh, Université du Massachusetts à Amherst, membre de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (à distance, de New Delhi)

Mme Toril-Iren Pedersen, Directrice adjointe du Département des partenariats et de la prospérité partagée, Section de la gouvernance et de la transparence, Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), représentante de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba

Mme Tove Maria Ryding, Responsable politiques et plaidoyer – Justice fiscale, Eurodad (à distance, de Bruxelles)

2^e séance : Aide et partenariats public-privé

Modératrice : Mme Petra Bayr, parlementaire, Conseil national de l'Autriche

Mme Ulrika Modéer, Administratrice adjointe, Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer, PNUD

Mme Amy LaTrielle, Directrice pour les pays fragiles et en conflit, Gavi, l'Alliance du vaccin (à distance, de Genève)

Pr Rebecca Riddell, Co-directrice du Projet des droits de l'homme et de la privatisation, Centre pour les droits de l'homme et la justice mondiale, Faculté de droit de l'Université de New York

Séance de clôture

Mme Paddy Torsney, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU